GENERAL AGREEMENT ON TARIFFS AND TRADE

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

RESTRICTED
L/3998
15 February 1974
Limited Distribution

Original: English/anglais

IMPORT RESTRICTIONS OF ICELAND

Disinvocation of Article XII

The following communication dated 8 February 1974 has been received from the Permanent Representative of Iceland.

I am directed to advise you that the Government of Iceland no longer wishes to invoke Article XII of the General Agreement.

RESTRICTIONS A L'IMPORTATION APPLIQUEES PAR L'ISLANDE

Renonciation au recours à l'article XII

Le représentant permanent de l'Islande a fait parvenir au secrétariat la communication ci-après en date du 8 février 1974.

Le gouvernement islandais m'a chargé de porter à votre connaissance qu'il ne désirait plus se prévaloir des dispositions de l'article XII de l'Accord général.